



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

**A R R E T E**

Portant réglementation  
Du stationnement

**N°409- Réglementation / 2026**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants ;

**Vu** les dispositions du Code de la Route ;

**Vu** les dispositions du Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté N°183/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET ;

**Vu** la demande de la Société DEMECO le 11 Juin 2026 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement du déménagement au 9 Rue Eumène à Autun ;

**ARRETE**

**Article 1 :** le 19 Juin 2026 de 08h00 à 19h00, le stationnement est interdit sur 4 places au droit du n°9 Rue Eumène pour permettre un déménagement.

**Article 2 :** le 19 Juin 2026 de 08h00 à 19h00, le stationnement d'un véhicule PL de la Société DEMECO est autorisé sur 4 places, au droit du n°9 Rue Eumène.

**Article 3 :** La signalisation verticale relative au stationnement est fournie et mise en place par les Services Techniques de la Ville d'Autun. Le tarif est de 48€ par jour et par panneau.

**Article 4 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par le garage AUTUN Parc Auto - 11, rue Nicéphore Niepce - 71400 Autun, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, située à Autun, aux frais du propriétaire du véhicule.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, le demandeur, La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 12 JUIN 2026



Autun, le 11 Juin 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée  
Cathy NICOLAO-VERDENET